

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2024

Etaient présents : Franck SPICHT, Maire ; Roger FEBURIE, Sylvie WAREMBOURG, Vincent COLAERT, Martine GHEKIERE, adjoints ; Jacques DEVULDER, Franck RICHARD conseillers délégués ; Juliette ACHTE, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Chantal COMYN Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Aurélien JOOS, Rémi DEBRU, Isabelle MELLIET, Aurore SOONEKINDT conseillers.

Absents excusés: Procuration de Benoit DESTEIRDT à Roger FEBURIE

Désignation du secrétaire de séance : M Roger FEBURIE est désigné à l'unanimité

Préambule :

En ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus de la part de la famille de Suzanne VERMERSCH. Pour les funérailles, la commune et le CCAS avaient offert une gerbe, s'agissant de la maman de Françoise RYCKEBUSCH, membre du CCAS.

Monsieur le Maire a présenté ses félicitations au nom du Conseil à Monsieur Paul CHRISTOPHE nommé ministre et à Monsieur Pierre MARLE, qui va devenir député.

Monsieur le Maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour :

- désignation d'un représentant titulaire et suppléant à la commission locale d'information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines.
- Décision modificative – rectificatif BP 2024.

Aucune opposition.

1. Adoption du PV du conseil du 04.07.2024

Les conseillers municipaux à l'unanimité valident le procès-verbal.

2. Mise à l'enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes de la parcelle B n°1126, « impasses rue du stade et rue d'Arneke ». (Rapporteur Roger FEBURIE)

Depuis des dizaines d'années la commune agit que ce soit en matière d'éclairage public, d'assainissement, de retrait des ordures, etc..., comme si l'espace compris entre la rue du stade et la rue d'Arneke correspondant à la parcelle B 1126 et qui dessert 8 habitations, faisait partie du domaine public communal.

Suite à une interpellation, il s'est avéré que la voirie aurait pu appartenir à tout ou partie des colotis. La municipalité a tout d'abord mandaté un avocat, Maître BUE, pour nous éclairer sur ce dossier, lequel n'a pas investi le sujet ; puis face à ce constat, nous avons missionné l'étude de Maître Pottiez, notaire à Wormhout.

Il s'avère, après vérification auprès du fichier immobilier du service de la publicité foncière, que seule la famille Marle, détient 1/8ème de la parcelle cadastrée section B n° 1126.

Aucun des titres de propriété des autres parcelles, ni le relevé de formalités délivré par le service de la publicité foncière ne mentionnent l'existence d'une quelconque indivision.

De sorte que la parcelle B n° 1126 appartient aujourd'hui :

- . pour 1/8ème à la famille Marle
- . pour 7/8èmes à la société Deroo promotion.

Or le lotisseur, la société Deroo promotion, est radié depuis le 12 janvier 2000.

La rétrocession des parties communes (en l'occurrence, la voirie) par le lotisseur est donc difficilement envisageable au regard de l'impossibilité manifeste de contacter le promoteur et/ ou ses associés.

Il résulte qu'en pareil cas, il convient d'appliquer les dispositions des articles L 318-3 du code de l'urbanisme.

Selon ces dispositions : la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale (en l'occurrence ici le conseil municipal) et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de la commune qui portera transfert en fin de procédure à savoir une délibération du conseil municipal vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Pour régler ce dossier, Monsieur le Maire souhaite mettre en place dès le mois de septembre l'ensemble des procédures décrites plus haut, visant le transfert d'office sans indemnité de la parcelle n° B 1126 dans le domaine public communal.

Pour cela, il convient de délibérer sur l'engagement d'une procédure administrative de transfert d'office dans le domaine public communal de la voie ouverte à la circulation publique reliant la rue du stade à la rue d'Arneke, et d'autoriser le lancement d'une enquête publique qui sera à la charge de la commune.

Chantal COMYN demande s'il avait été vérifié par le notaire que Madame GIVRY ne possédait pas 1/8^{ème} comme revendiqué. M. le Maire confirme.

Plusieurs « collotis » demandent à ce que cette situation soit réglée une fois pour toute.

Monsieur le Maire ajoute qu'une lettre d'information concernant cette procédure a été envoyée aux huit « collotis ». Le dossier support de l'enquête sera transmis à Monsieur Jérémy ROBIN, juriste à la C.C.H.F. pour vérification tout au long de la procédure engagée.

Sylvie DEPRIESTER « colloti » ne prend pas part au vote pour éviter toute confusion entre intérêt privé et public.

Les conseillers municipaux à l'unanimité des 18 votants valident la proposition de Monsieur le Maire.

3. Programmation voirie 2025. (Rapporteur Jacques DEVULDER)

La commune a été sollicitée par la CCHF concernant la programmation des travaux de voirie 2025/2026 souhaités. Compte tenu de la date de retour attendue soit le 13 septembre, la priorisation des travaux s'est faite en réunion Maire-Adjoints-Conseillers délégués.

Compte tenu du diagnostic voirie réalisé par la CCHF en 2021, a été priorisé sur les travaux hors enveloppe, le chemin d'Eringhem.

Sur enveloppe : 1. La cour de l'école après mise en place d'une citerne enterrée et végétalisation de la cour ; 2. Rue Morseley : rabotage et pose d'un nouvel enrobé ; 3 : chemin des cailloux, pose d'enrobé sur 50 m.

Sur l'enveloppe « petits travaux » a été demandé la création urgente d'un passage piéton sur la RD 928 au niveau du chemin d'Eringhem.

Cette demande va faire l'objet d'un échange avec notre correspondant voirie de la CCHF avant d'être examinée au même titre que les demandes des autres communes par l'intercommunalité.

Il est précisé que les demandes sont faites mais il n'est pas sur qu'elles soient toutes prises en compte.

4. Point d'étape projet base de loisirs. (Rapporteur Franck SPICHT)

Dans un premier temps, la base de loisirs et sportive correspondra au skate-park et à l'accès à l'ancien terrain de football en dehors des entraînements de l'USY.

En premier lieu, il convenait que les entreprises terminent les travaux des vestiaires du football.

Point sur le chantier par Vincent COLAERT :

Les travaux des vestiaires foot sont terminés. Les réserves ont été levées ce jour.

Pour l'aménagement de ces derniers, une enveloppe maximum pour l'achat du mobilier est fixée à 10.000 € maximum.

Un avenant va être passé pour la pose de grilles afin de protéger les ouvertures.

Monsieur le Maire précise que la commune achète le mobilier car les vestiaires peuvent être utilisés par d'autres associations voir l'école.

Pour la pose du grillage pour la protection du terrain d'honneur, la société SOBANORD nous a transmis un devis qui a été accepté. Elle s'était engagée à démarrer les travaux fin septembre.

Actuellement elle ne donne plus signe de vie.

Concernant la pose de la vidéo protection, des devis ont été signés pour un montant total de 5 363,58 € soit les travaux de mise en place de fourreaux par l'entreprise HAMEZ et la pose de caméras par la société DEVRED. La première intervient dès lundi 30 septembre ce qui va permettre à la seconde d'intervenir rapidement.

La réalisation de travaux d'aménagements paysagers autour du skate park a été commandée auprès de SARL JER'HOME basée à Zégerscappel pour un montant de 3333,33 €.

Il est prévu l'achat de mobiliers (banc et poubelles) ainsi que l'installation d'un sanitaire

Le conseil sera tenu au courant des évolutions.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe de 149.000€ initiale a été prévue pour les travaux du vestiaire. La commune a obtenu les subventions suivantes :

- ETAT : 33.000 €

- DEPARTEMENT : 59.000 €

Le coût de la participation financière pour la commune reviendra à environ 20 à 30 % du montant total des travaux.

A noter que nous avons bénéficié d'une subvention de 25 000 € de la région pour les travaux d'aménagements en base de loisirs et sportive.

Une fois ces travaux et agencements principaux réalisés, la base de loisirs pourra être ouverte.

Un règlement de fonctionnement sera apposé, il précisera en particulier que la base sera ouverte de 10h à 20h du 1^{er} avril au 30 septembre, et de 10 h à 17h du 1^{er} octobre au 31 mars.

Comme nous l'avons décidé lors du dernier conseil, une évaluation des premiers mois de fonctionnement sera faite pour en tirer les enseignements et au besoin corriger les modalités de fonctionnement et d'ouverture.

5. Programme semaine bleue. (Rapporteur Martine GHEKIERE)

Le CCAS organise la semaine bleue du 30 septembre au 4 octobre.

Le thème de cette année est « Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ».

Vous trouverez ci-joint à la présente note le planning des activités proposés aux aînés.

Les réservations s'effectuent en Mairie.

A ce jour, on dénombre :

- 9 inscrits pour la séance PULSE sport santé,

- 10 inscrits pour l'échappée game,

- Repas éphémère : complet,
- 7 inscrits pour la danse en ligne,
- 5 inscrits pour l'atelier d'art plastique,
- Yoga : complet,
- 5 inscrits pour la couture,
- 10 inscrits pour l'initiation au Molky,
- 7 inscrits pour le calcul mental intergénérationnel.

A noter que les spectacles et le défilé de mode sont sans réservation.

Il est précisé que le 9 octobre aura lieu une animation en Flamand à la Maison des Associations.

6. Informations traitement des dégradations sur biens communaux. (Rapporteur Roger FEBURIE)

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la commune a été victime en début d'été d'actes de dégradations (à l'école : dégradations sur une fenêtre asservie au système d'évacuation des fumées incendie), au city-stade (arrachage d'un filet) et début de feu sur le coté de la salle polyvalente, derrière le poste transformateur EDF. Grâce à la vidéo-surveillance, et aux témoignages recueillis, les auteurs ont été identifiés, et les dépôts de plainte ont été réalisés. L'identité des auteurs a été portée à la connaissance de notre assurance. Deux expertises sur site par les assurances ont eu lieu. La commune sera remboursée de l'intégralité des frais de remise en état de la fenêtre et du Système de Sécurité Incendie soit la somme de près de 5500 € HT pour les seuls dégâts à l'école.

Les instructions judiciaires vis-à-vis des mineurs auteurs des faits, se poursuivent.

Il est porté à la connaissance du Conseil que des dégradations ont été effectués sur le lieu symbolique de « La Plaine au Bois » à ESQUELBECQ. Le conseil témoigne à la commune voisine son indignation.

7. Finances :

- Fermeture du budget régie transport

Depuis plusieurs années, le budget annexe de la régie transport n'a enregistré aucun mouvement car le transport scolaire n'est plus activé faute de demandes.

C'est pourquoi lors du vote du BP de ce budget annexe, il n'a été inscrit aucune dépenses en 2024 et uniquement l'excédent d'exploitation en recettes. Ainsi, il apparait inutile de maintenir ce budget.

Le solde excédentaire de ce budget annexe sera repris au budget général de la commune.

Pour ce faire, il vous est proposé :

1/ d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement		
C/ 65822 «Reversement de l'excédent des budgets annexe à caractère administratif au budget principal »		1 922.64€

2/ d'approuver la dissolution du budget annexe régie transport.

3/ d'intégrer le résultat du budget annexe régie transport au budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

Les conseillers municipaux à l'unanimité valident la proposition de Monsieur le Maire.

- Gratuité bibliothèque (Rapporteur Sylvie WAREMBOURG)

En liaison et accord avec les bibliothécaires et afin de rendre accessible au plus grand nombre l'accès aux plus de 4000 ouvrages de notre service de lecture publique, il est proposé la gratuité de l'accès à la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2025, contre une participation de 5 € aujourd'hui par famille. Une soixantaine de familles sont adhérentes à ce jour.

Il est précisé que conformément à la signature de la chartre « OUI au Flamand », il a été fait une commande d'ouvrages flamands.

Les conseillers municipaux à l'unanimité valident la proposition de Monsieur le Maire.

A noter également l'animation BIB en fête proposée aux bibliothèques et médiathèques de la CCHF en lien avec le Département du Nord. Des animations proposées par la bibliothèque de Zegerscappel sur le thème de la Rome antique et Pompéi / Balade virtuelle dans Pompéi et un atelier cuisine le samedi 19 octobre, un atelier mosaïque le samedi 9 novembre.

- Demande de remboursement du forfait lave-vaisselle lors d'une location de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande de remboursement du forfait lave-vaisselle pour la location de la salle polyvalente de Monsieur et Madame SAINT-OMER en date du 30 juin 2024.

En effet, le lave-vaisselle est tombé en panne lors de cette location et les usagers n'ont pu l'utiliser.

Dans ce cadre, il vous est proposé de rembourser M et Mme SAINT-OMER du forfait lave-vaisselle, facturé 50€.

Les conseillers municipaux à l'unanimité valident la proposition de Monsieur le Maire.

8. Décisions du Maire :

Décision 2024/16

Elle concerne le lot 7 (Carrelages Faïences) du marché 2024-01 « Réhabilitation des vestiaires du stade ». Il a été attribué à la société THUMEREL pour un montant de 23 133.67 € HT soit 27 760.40 € TTC.

Décision 2024/17

Elle concerne l'avenant n°1 du lot 1 (Gros Œuvres) du marché 2024-01 « Réhabilitation des vestiaires du stade ». Il a pour objet d'intégrer au marché initial une plus-value financière correspondant à l'ajout d'un fourreau pour la commande du portillon, l'ajout d'un regard pour un réseau futur et suite aux remarques du bureau de contrôle, mise en œuvre d'une nouvelle dalle béton. La plus-value financière correspondant au coût de ces travaux supplémentaires est de 2 640.00 € HT, soit 3 168.00 € TTC ce qui porte le montant du marché à 32 904.00 € HT soit 39 484.80 € TTC.

Décision 2024/18

Elle concerne l'avenant n°1 du lot 3 (Plâtrerie Plafonds Cloisons) du marché 2024-01 « Réhabilitation des vestiaires du stade ». Il a pour objet d'intégrer au marché initial une plus-value financière correspondant aux modifications apportées suite aux remarques du bureau de contrôle, la mise en place d'une isolation au-dessus du club house et l'habillage en placo du mur du club house. La plus-value financière correspondant au coût de ces travaux supplémentaires est de 3 013.52 € HT, soit 3 616.22 € TTC ce qui porte le montant du marché à 15 525.73 € HT soit 18 630.88 € TTC.

Décision 2024/19

Elle concerne l'avenant n°1 du lot 5 (Plomberie Sanitaires Ventilation) du marché 2024-01 « Réhabilitation des vestiaires du stade ». Il a pour objet d'intégrer au marché initial une plus-value financière correspondant à l'ajout d'un réseau d'alimentation d'eau extérieur avec vannes d'isolement, rajout de 3 bancs de douches et barres de relevage suite aux remarques du bureau de contrôle. La plus-value financière correspondant au coût de ces travaux supplémentaires est de 1 371.00 € HT, soit 1 645.20 € TTC ce qui porte le montant du marché à 22 933.00 € HT soit 27 519.60 € TTC.

Décision 2024/20

Elle concerne l'avenant n°1 du lot 6 (Electricité Chauffage) du marché 2024-01 « Réhabilitation des vestiaires du stade ». Il a pour objet d'intégrer au marché initial une plus-value financière correspondant aux modifications apportées suite aux remarques du bureau de contrôle ainsi qu'au maître d'ouvrage, aux modifications des appareils d'éclairage suite au changement du type de plafond dans le club house, à la mise en œuvre de chauffage plus puissants, à la mise en place d'une alarme incendie. La plus-value financière correspondant au coût de ces travaux supplémentaires est de 3 923.53 € HT, soit 4 708.24 € TTC ce qui porte le montant du marché à 14 461.97 € HT soit 17 354.36 € TTC.

Décision 2024/21

Elle concerne l'avenant n°1 du lot 7 (Carrelage Faïence) du marché 2024-01 « Réhabilitation des vestiaires du stade ». Il a pour objet d'intégrer au marché initial une plus-value financière correspondant à la création d'un tapis brosse et la mise à niveau d'un tampon fonte. La plus-value financière correspondant au coût de ces travaux supplémentaires est de 1 020.00 € HT, soit 1 224.00 € TTC ce qui porte le montant du marché à 24 153.67 € HT soit 28 984.40 € TTC.

Décision 2024/22

Elle concerne l'avenant n°1 du lot 8 (Peinture) du marché 2024-01 « Réhabilitation des vestiaires du stade ». Il a pour objet d'intégrer au marché initial une plus-value financière correspondant aux modifications apportées suite au remplacement d'un plafond 600x600 par un plafond en plaque de plâtre et la mise en peinture du local arbitre. La plus-value financière correspondant au coût de ces travaux supplémentaires est de 1 167.20 € HT, soit 1 400.52 € TTC ce qui porte le montant du marché à 8 746.41 € HT soit 10 495.70 € TTC.

Les conseillers municipaux à l'unanimité valident la proposition de Monsieur le Maire.

9. CLI : désignation d'un représentant titulaire à la CLI.

Depuis décembre 1987, la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines est une instance indépendante et pluraliste qui a pour mission générale le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire. Elle est composée de 120 membres répartis en 5 collèges, dont 75 élus.

Il y a lieu de désigner un représentant et son suppléant pour notre commune.

Il vous est proposé de redésigner Monsieur Roger FEBURIE comme représentant titulaire et Madame Martine GHEKIERE comme suppléante. Aucun autre candidat ne se propose.

Les conseillers municipaux à l'unanimité valident la proposition de Monsieur le Maire.

10. Décision modificative – rectificatif BP 2024.

Monsieur le Maire avise les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement budgétaire par le biais d'une décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 66111/ Chap042 Intérêts réglés à l'échéance	15 898,04 €	
D 66111/ Chap66 Intérêts réglés à l'échéance		15 898,04 €

Les conseillers municipaux à l'unanimité valident la proposition de Monsieur le Maire.

11. Informations et agenda :

- Agenda :

- . Ce 29 septembre : marché.
- . 6 octobre : Duathlon et Rando.
- . 12 octobre : Journée Nationale du Commerce de proximité en lien avec le Zénith; matinée nature organisée par la commission environnement : animations pour les enfants (marque page et animation proposée par la bibliothèque), animation sur le compostage (inscription en mairie), exposition photos sur les oiseaux et autres insectes du jardin.
- . 13 octobre : fête du haricot. La municipalité a invité l'ensemble du personnel communal au repas ainsi que leurs familles.
- . 27 octobre : théâtre.
- . 10 novembre 11 h : remise des médailles du travail.
- . 11 novembre : commémoration de l'armistice. Messe à 9h30 à Esquelbecq. 12h15 Cérémonie à Zegerscappel.
- . 6 décembre : soirée téléthon.
- . 7 décembre : remise des prix du concours des maisons fleuries ; accueil des nouveaux habitants.
- . 31 décembre : réveillon de nouvel an.
- . 10 janvier : cérémonie des vœux.

Dates commission :

- . Commission finance le 17 octobre

- Informations :

A/ Travaux

- **grand place (Rapporteur Jacques DEVULDER)**

Les travaux devraient prendre fin mercredi soir.

- **RD928**

Travaux du Département RD 928. Travaux de création d'une traversée hydraulique pour le compte du Département sur le réseau routier départemental. 3 jours de travaux entre le 30 septembre et le 15 octobre. Prévus les 9 et 10 octobre.

Travaux reliant le fossé de JM DESCHODT à l'autre côté suite aux inondations au niveau du joint.

Il sera demandé des précisions sur ces travaux.

B/ problématique relais téléphonie / Noreade

L'antenne relais est posée mais sur une canalisation d'eau qui alimente 6 villages dont ZEGERSCAPPEL.

La situation entre les 2 intervenants semble s'envenimer à coups d'arguments visant à prouver que ni NOREADE, ni le promoteur ne sont responsables, pour autant, on ne peut se contenter d'une non action en la matière.

C/ Ecole – Jeunesse :

- **point sur les décisions prises par rapport à l'AESH nécessaire pour accompagner un enfant lors du temps de la pause méridienne.**

Un enfant de 4 ans est pris en charge par Sophie Taleux sur le temps de la pause méridienne, payé par la commune. Un arrêté datant du mois de mai indique que cette personne devrait être prise financièrement par l'Etat. Suite à un échange avec Mr Taormina la semaine dernière, il indiquait que Mme Latifa DELACROIX AESH à l'école Dominique Doncre serait prête à encadrer cet enfant sur le temps de la pause méridienne. Franck SPICHT en a informé Mme L'inspectrice. A ce jour l'inspectrice de l'éducation nationale nous a garanti avoir sollicité sa hiérarchie, mais sans réponse concrète. A défaut de réponse dans un délai raisonnable, nous solliciterons au-delà de l'inspection, ce qui a été fait ce jour auprès du Directeur des services académiques lors de la réunion du congrès des maires du Nord.

- **CMJ** : le samedi 19 octobre

- **Estivbattlle** :

7 jeunes de Zegerscappel ont participé à une journée plutôt sportive à Esquelbecq. Une journée offerte aux jeunes des 7 villages organisateurs. Des animations gratuites ont été proposées par village en sport du département (Rugby, athlétisme et volley), une animation tir à l'arc par l'association de Ledringhem et une animation médiévale payante par Médaventure de Wormhout. Barbecue et goûter offert aux jeunes. Nos jeunes étaient très contents de participer à cette journée ensoleillée. Un bon moment d'échanges et de détente en fin de vacances.

- **ALSH d'automne** :

Le centre aéré aura lieu la 1ère semaine des vacances en journée complète avec repas sous la direction de Sophie Teck et Annie Debaeke ainsi que 5 animateurs.

D/ Retraite du Docteur Cardinael :

Un rendez-vous est programmé entre Monsieur le Maire, Martine GHEKIERE et le docteur pour faire un point des impacts de son départ en retraite auprès de la population, dont une partie est angoissée à l'idée de se retrouver sans généraliste.

E/ Distribution Zégers Infos ce week-end

Questions diverses :

- ☞ Chantal demande où en est l'aménagement foncier ?

Aucune nouvelle à ce jour même si M Le Maire a relancé le géomètre et le Département pour une date de commission. 175 réclamations ont été déposées au moment de l'enquête publique.

- ☞ Isabelle MELLIET demande où en est le dossier de la Flandre ?

Flandre Opale Habitat a fait part d'un problème avec la servitude « DESCAMPS ». Le démarrage des travaux est prévu début 2026.

- ☞ Stéphane DEKEISTER énonce qu'USAN avait promis de regarder les niveaux d'eau ?

L'USAN a répondu à M.Le Maire qui les a interpellé, avoir été débordé avec les problèmes d'inondations.

☞ Jacques DEVULDER remonte la plainte de madame SABISIK concernant des problèmes de remontées d'eau suite au fossé bouché en face de chez elle.

Voir la situation pour trouver une solution avec l'agriculteur.

. Communication : présentation de l'affiche des GIVRES sur le village et invitation à formuler par écrit les anomalies

Fin de séance : 21h00